

Séance 10 Mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7
Date de convocation : 18/09/2025

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 04/03/2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : POJOLAT Romain, GERARD Francine, RABY Sylvie.

Secrétaire de séance : Claude JACOB

Délibération N°1 du 10/03/2026 : Vote du CFU 2025

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix-neuf, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 04 mars 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. Emmanuel GONTHIER, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

Le CFU qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote de l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et M Claude JACOB assure temporairement la présidence du conseil.

Séance 10 Mars 2026

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	81

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

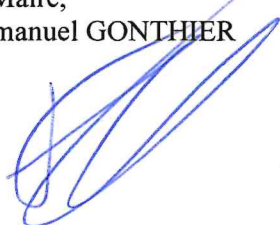
			Investissement	Fonctionnement Total cumulé	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	125 108,16	327 762,18	452 870,34
	Recettes réalisées	B	54 835,25	343 883,60	398 718,85
	Restes à réaliser	C	11 835,00	0,00	11 835,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	358 684,94	431 349,88	790 034,82
	Dépenses réalisées	E	83 933,76	320 203,48	404 137,24
	Restes à réaliser	F	26 136,00	0,00	26 136,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-29 098,51	23 680,12	-5 418,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	233 576,78	103 587,70	337 164,48
Solde (investissement) ou résultat de cloture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	204 478,27	127 267,82	331 746,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-14 301,00	0,00	-14 301,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	190 177,27	127 267,82	317 445,09

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants :

- **Approuve** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

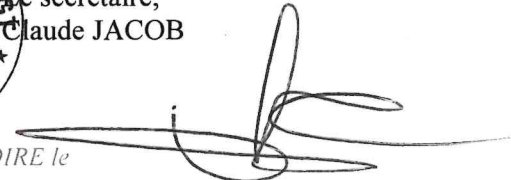
Délégués en exercice	7	Délégués présents	7	Suffrages exprimés	6
Votes POUR	6	Votes CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel GONTHIER




Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,
Claude JACOB



Reçues en Sous-Préfecture d'ISSOIRE le